

LE CONFÉDÉRÉ

ORGANE DES LIBÉRAUX-RADICAUX VALAISANS

Paraissant à MARTIGNY les lundi, mercredi et vendredi

RÉDACTION, ADMINISTRATION ET ANNONCES :

Avenue de la Gare **MARTIGNY** Avenue des Acacias

TÉLÉPHONES : Administration et Annonces N° 252 Rédaction N° 31

ABONNEMENTS :
SUISSE : Un an . . . fr. 9.—
 Avec „Bulletin officiel“ fr. 13.50
ÉTRANGER : Un an . . . fr. 18.—
 Avec „Bulletin officiel“ fr. 22.—
 (Expédition une fois par semaine ensemble)
 Compte de Chèques postaux **II c. 58**
 Joindre 20 ct. en timbres poste
 à toute demande de changement d'adresse

ANNONCES :
 Canton . . . 8 ct. } le mm.-ligne
 Suisse . . . 12 ct. } ou son espace
 Étranger . . . 15 ct. }
RÉCLAMES :
 Canton . . . 20 ct. } le mm.-ligne
 Suisse . . . 30 ct. } ou son espace
 Étranger . . . 45 ct. }
 Compte de Chèques postaux **II c. 500**

Régie des Annonces : ORELL FÜSSLER-ANNONCES, Martigny, Sion, Vevey, Lausanne, Genève, Neuchâtel, Zurich, Aarau, Bâle, Berne, etc., etc.

Amusante anecdote ?

Le *Nouvelliste* se décide enfin à parler de l'affaire Clément-Thorin, qui a défrayé la chronique suisse pendant plusieurs mois. Mais s'il en parle, ce n'est pas pour bien instruire ses lecteurs sur l'affaire, mais pour nous accuser une nouvelle fois de parti pris et d'esprit de parti.

C'est la troisième fois, si ce n'est plus, que le *Nouvelliste* nous fait ce reproche en moins de deux semaines. On voit que le *Nouvelliste* est quotidien et que M. Ch. St-Maurice n'a pas le loisir de choisir ses sujets. Il y avait consacré une première fois tout un article. Il y est revenu le lendemain — a-t-il cru devoir se réhabiliter, étant mécontent de son article de la veille ? Et voici la troisième... « Emportés par cet esprit de parti et ce parti pris que nous flétrissions l'autre jour seulement, des adversaires — pas tous — sont toujours prêts à s'emparer du premier fait divers pour accabler le régime politique qui n'est pas le leur ».

Parti pris, esprit de parti, c'est facile à dire. Nous en serions, paraît-il, aveuglés. Mais, étant aveuglés, nous serions toujours de bonne foi.

M. Ch. St-Maurice, lui, ne l'est pas. La bonne foi n'est pas une marchandise que l'on débite dans les bureaux de rédaction de St-Maurice.

Le *Nouvelliste* a la prétention — il est quotidien — d'être un journal bien informé, par suite de bien informer ses lecteurs. « Mais, dit-il, nous n'aurions certainement pas entrepris nos lecteurs de l'affaire Clément-Thorin qui a été jugée par le tribunal correctionnel de la Sarine si le *Confédéré* et d'autres journaux encore n'avaient cru devoir s'en occuper ».

Nous le savions. C'était gênant (comme l'affaire Dubuis-Kuntschen, n'est-ce pas ?).

« Ces histoires de certificats d'ascendance et de taureaux aux oreilles perforées n'avaient pas de sel », non vraiment ! Nous croyons en effet qu'elles avaient un petit goût de poivre pour ces messieurs du *Nouvelliste* et d'autres journaux conservateurs.

Cependant, on veut bien classer cela parmi les « Amusantes anecdotes » que l'on se raconte le soir à la veillée. Oui, une amusante anecdote qui a du ennuyer considérablement les amis conservateurs de Fribourg et d'ailleurs ; une amusante anecdote qui a fait beaucoup de bruit en Suisse et qui a eu des échos même aux Chambres fédérales.

Mais une amusante anecdote ne mène pas ceux qui en sont les héros (peu édifiants !) au banc des accusés. Et cette amusante anecdote a valu à ceux qui en firent les frais...une condamnation aux frais.

Et voilà ce que M. Ch. St-Maurice se garde bien de dire. Oui, M. Ch. St-Maurice oublie (volontairement) d'instruire ses lecteurs sur ce point, à savoir que MM. Clément et Thorin, marchands de bétail, le premier député influent au Grand Conseil de Fribourg, et le second persona grata auprès du gouvernement tchéco-slovaque, ont été condamnés aux frais à la suite de cette accusation de supercherie, de tromperie et de faux dont il parle.

On ne condamne pas aux frais les accusés dont l'innocence est reconnue et affirmée. On les acquitte purement et simplement.

M. Ch. St-Maurice veut donner le change. Mais il sait bien qu'on n'est pas satisfait de ce jugement dans le camp des conservateurs fribourgeois. On voulait un acquittement pur et simple. Et c'est *La Liberté* elle-même qui reproche maintenant aux juges « leur couardise, leur impressionnabilité » et les accuse presque de lâcheté.

Pourquoi cette indignation si ce jugement permettait aux accusés de garder la tête haute ? Mais non, il ne fait que sauvegarder les apparences pour le grand public. C'est tout.

Et maintenant, à Fribourg, ce sont les conservateurs qui suspectent leurs juges. Les radicaux, eux, n'avaient pas le droit d'être méfiants. Et cependant, y avait-il là de quoi étonner ? Quand un régime est pourri, il a des chances de l'être complètement. Et l'attitude de certains conseillers d'Etats fribourgeois qui ont tout mis en œuvre pour sauver les accusés — jusqu'à ordonner une enquête secrète contre les accusateurs — cette attitude autorisait toutes les suspensions.

On pouvait craindre que les juges fussent trop dévoués au régime conservateur. Aujourd'hui, sur les bords de la libre Sarine, les amis politiques de M. Ch. St-Maurice semblent leur reprocher de ne l'être pas assez. Parti pris ? esprit de parti ? Probablement.

Le problème des alcools distillés en Suisse

Dans quelque deux mois, le peuple suisse devra résoudre une question d'importance : il aura à se prononcer pour ou contre le régime des alcools distillés que lui proposent les Chambres fédérales quasi unanimes. Il est du plus haut intérêt — pour apprécier l'importance du problème et le bien situer — de connaître l'évolution subie au cours du siècle dernier par la fabrication et la vente des alcools concentrés. C'est ce que nous nous proposons d'examiner brièvement.

La loi de 1885. — Un point capital s'impose dès l'abord à notre attention : avant 1820, on ne consommait pas de schnaps ou, tout au moins, on n'en buvait que des quantités insignifiantes. Nos vins remplaçaient — avantageusement, est-il besoin de le dire — les boissons violentes.

Dès 1850 et pendant les années qui suivirent, la distillation de la pomme de terre prit une extension telle, dans plusieurs parties de notre pays, que des quantités considérables d'eau de vie à bas prix furent jetées sur le marché. Un très gros danger menaçait la santé de notre peuple et ce danger allait sans cesse grandissant. Fort heureusement, l'introduction dans la constitution fédérale, en 1885, des dispositions prévoyant l'achat et la vente par la Confédération des boissons obtenues par la distillation de la pomme de terre permit d'enrayer le mal avant qu'il ne soit irréparable et de sauver ainsi plus d'une région menacée dans ses forces vives.

Cette législation de 1885, encore en vigueur actuellement, eut pour effet de renchérir le prix des eaux de vie ordinaires et, par voie de conséquence, d'en diminuer la consommation. Le vin, la bière et le cidre, boissons infiniment plus saines, profitèrent de cet état de chose et se substituèrent dans une sensible mesure au schnaps.

Le but recherché était ainsi atteint : la Régie contrôlait le marché des eaux de vie et répartissait entre les cantons les recettes réalisées. Disons dès maintenant que le projet actuel, vu dans ses grandes lignes, tend à conserver à la Régie ce contrôle, régulateur de la consommation, en réglementant, outre l'alcool de pomme de terre, l'eau de vie de fruits à pépins.

La distillation des fruits. — L'extension considérable du verger suisse, riche maintenant d'environ 12 millions d'arbres fruitiers, et la difficulté d'écouler les produits de second choix autrement qu'en les vendant aux distilleries, eurent pour effet d'amener à nouveau une surproduction d'eau de vie et un abaissement général des prix. La fabrication industrielle des cidres, peu connue avant 1885, avait pris un gros développement et les déchets de fruits étaient distillés ; une grande quantité d'alcools concentrés fut ainsi offerte au public à des prix inférieurs à ceux pratiqués par la Régie. Le danger de la consommation en masse du schnaps renaissait, l'eau de vie de fruits remplaçant celle de pomme de terre.

La guerre aggrava la situation. Les pays belligérants avaient autre chose à faire qu'à se préoccuper des alcools de bouche ; les industriels suisses trouvèrent, particulièrement en Allemagne et en Autriche, un vaste champ d'exportation, qui stimula chez nous de manière anormale la production des distilleries. Celles-ci se développèrent et devinrent extraordinairement prospères. Les hostilités terminées, il leur fut possible de vendre à plus bas prix encore, de façon à stimuler la consommation indigène, qui devait remplacer, dans la mesure du possible, le marché d'exportation perdu.

La situation actuelle. — On estime que le 51 pour cent de la récolte indigène des fruits est annuellement transformé en cidre. Le nombre des appareils à distiller suivit une progression analogue, si bien qu'on en compte maintenant environ 35.000 en Suisse, répartis principalement dans les cantons de Zurich, Lucerne, Argovie, Berne, Zoug, Thurgovie, St-Gall et aussi Fribourg. Comme on le voit, la Suisse romande est en grande partie épargnée, pour le moment du moins ; c'est la raison pour laquelle il nous est plus difficile de nous faire une idée du mal qui a déjà été accompli et des dangers qui menacent de plus en plus certaines régions contaminées.

Dispensons-nous d'insister sur cette affaire de taureaux. Peuh ! une amusante anecdote, n'est-ce pas ? (un bon tour que MM. Clément et Thorin ont joué à leurs acheteurs, et c'est tout) ; un fait divers, oui, mais un fait divers est quelquefois bien instructif, si l'on tient compte de tous les dessous, de toutes les intrigues... que d'aucuns veulent ignorer. Ern. D.

La moitié des fruits du verger suisse, acheminée vers les cidreries et les distilleries, rapporte au cultivateur environ 11 à 15 millions annuels, alors que cette quantité serait productive d'une somme six et même sept fois supérieure si elle pouvait être écoulée sous forme de fruits de table ou de conserve. Et ceci n'aurait rien d'irréalisable si l'on veut bien considérer que la Suisse importe annuellement pour 40 millions de fruits étrangers. Il faudrait naturellement, pour que les produits indigènes puissent concurrencer avec succès la marchandise étrangère, que les conditions du culture et de transport soient sensiblement améliorées. Des essais et des expériences ont été tentés et donnèrent des résultats intéressants.

On est arrivé par exemple, grâce aux subsides de transport accordés par la Confédération, à permettre l'approvisionnement en fruits frais de plusieurs régions qui en étaient privées jusqu'à maintenant par la faute des taxes de transport trop élevées. On s'efforce d'utiliser les déchets de fruits pour l'affouragement du bétail. Les alcools distillés trouvent un emploi toujours plus considérable dans nos entreprises industrielles. Enfin, on est arrivé, par des procédés de greffage, à obtenir des améliorations surprenantes dans la qualité des fruits du pays.

Tous ces efforts tendent à transformer la situation actuelle, qui est irrationnelle, anormale ; ils ne pourront être poursuivis avec efficacité que si une base solide leur est donnée. Cette base sera précisément le nouveau régime des alcools distillés, soumis au peuple le 6 avril prochain.

Le danger. — Ces considérations d'ordre économique ne doivent pas faire oublier les dangers que constitue pour un pays l'abus dans la consommation des eaux de vie. Sans doute convient-il de ne pas exagérer la menace des alcools concentrés en la décrivant sous la forme d'une dégénérescence prochaine et irrémédiable, physique et morale, de la race. Il n'en reste cependant pas moins très utile d'examiner de près la situation actuelle et rien, dans cet examen, ne saurait être plus suggestif, plus exact aussi, que quelques chiffres.

En France, on consomme annuellement 4 litres d'alcool à 50 degrés par personne, ce qui est déjà énorme ; en Suisse, nous en sommes à 6 litres et demi environ, ce qui constitue, non point un record, mais le record. Le fait que la Suisse est le pays du monde où l'on consomme le plus de boissons distillées est dû principalement au bas prix du schnaps ; ce bas prix tient à ce que la Suisse est de tous les pays celui où l'eau de vie est la moins imposée.

Nous étudierons prochainement les moyens proposés pour redresser la situation actuelle. Ces quelques considérations auront montré, espérons-le, qu'il est urgent de faire quelque chose pour assainir une branche importante de notre économie nationale.

La disparition du général russe

Deux témoignages d'un intérêt différent ont été enregistrés lundi par le commissaire aux renseignements généraux qui centralise les renseignements susceptibles de faire retrouver le général Koutepoff.

C'est d'abord un gardien de la paix, M. Chauveau, qui dimanche matin, était de service devant le consulat d'Italie. Un peu avant 11 heures, a-t-il déclaré, j'ai vu passer une grande limousine grise, largement ouverte à l'arrière et par la vitre j'ai pu observer ce qui se passait à l'intérieur de la voiture. Un gardien de la paix se trouvait sur la banquette faisant face au siège du fond. Il tenait les mains d'un individu barbu assis sur la banquette arrière et que deux autres personnes paraissaient, elles aussi, maintenir. Le prisonnier semblait se débattre. Son voisin de droite lui maintenait la main sur la bouche comme un bâillon. Une automobile rouge précédait la grise.

Le gardien Chauveau déclare qu'il n'a pas relevé le numéro de l'auto parce que la présence d'un de ses camarades en uniforme lui paraissait authentifier l'agression.

Le commissaire a fait remarquer à l'agent qu'il avait été bien long à faire cette déposition. « Je ne lis pas dans les journaux », a répondu Chauveau.

Un second témoin a donné à la police un signalement très détaillé de celui qu'il pense être le chauffeur du taxi rouge. Il serait de forte corpulence, très blond, de type slave et fort distingué d'allures.

Le nommé Selesner, qui se disant agent du Gué-

NOUVELLES DU JOUR

Le centenaire de la proclamation de l'indépendance de la Grèce, qui date du 3 février 1830, a été commémoré lundi.

* * *

L'Angleterre échappe à une crise ministérielle. Le groupe parlementaire du parti travailliste s'est réuni sous la présidence de M. MacDonald pour examiner les conséquences du conflit qui s'est élevé entre la Chambre des lords et la Chambre des Communes à propos des bills des assurances contre le chômage.

Les avis de conciliation auraient prévalu en raison de la réunion de la conférence navale ; dans le but d'éviter une crise le gouvernement est prêt à apporter un amendement aux points en litige et à rendre la loi opérante dans 3 ans au lieu de un an.

* * *

Le nouveau régime espagnol paraît s'orienter vers un libéralisme de bon aloi.

Le professeur Miguel de Unamuno a reçu un message de ses collègues lui disant qu'il pouvait reprendre possession de sa chaire à l'université de Salamanque sous peu.

Le roi a accepté la démission du bureau de l'Assemblée nationale et a signé le décret rétablissant le secrétariat de la présidence, poste pour lequel M. Benites de Lugos a été désigné.

Les collèges d'avocats sont rétablis dans la pleine jouissance de leurs statuts. Les dispositions draconiennes, imposées aux exportateurs tenus à convertir en monnaie espagnole 80 % des devises étrangères reçues en paiement de leur marchandise, sont adoucies.

peu, avait essayé de soutirer de l'argent aux milieux russes contre-révolutionnaires en leur fournissant des renseignements reconnus faux sur le prétendu lieu de la retraite volontaire du général, a été écroué au Dépôt à la disposition du Parquet.

Le correspondant des « Iswestia » à Amsterdam signale que, selon des renseignements vérifiés émanant des milieux de droite, le général Koutepoff désespérant de triompher dans la lutte contre une partie des « blangardistes » qui réclamaient son éloignement de la direction de l'Union militaire russe de Paris et son remplacement par un de leurs propres candidats, préparait son départ depuis longtemps avec l'aide de ses amis intimes. Il est parti secrètement le 26 janvier pour une des républiques de l'Amérique du Sud, emportant une somme d'argent considérable ?

M. Dovgalevski, ambassadeur de l'U. R. S. S. à Paris, a porté officiellement à la connaissance du ministère des affaires étrangères que les partisans du général Koutepoff ont organisé un détachement, sous la direction du général Miller, dans le but d'opérer un raid à l'ambassade soviétique.

M. Tardieu a reçu lundi M. Dovgalevski. On assure que l'entretien a porté sur les agissements de certaines organisations bolchévistes en France.

La préfecture de police, afin de prévenir des incidents, a, lundi soir, établi à l'hôtel de l'ambassade soviétique un service d'ordre qui s'échelonne depuis le boulevard Raspail jusqu'au-delà de la rue St-Simon. Des agents en tenue font les cent pas, tandis que d'autres en bourgeois, à l'abri des portes cochères, observent les rares passants qui circulent après 21 heures.

Le *Matin* a demandé au général Miller, successeur du général Koutepoff à la tête des anciens militaires russes émigrés en France, s'il avait pensé organiser un coup de main contre l'ambassade des Soviets à Paris, ainsi que le laissait croire une dépêche de Moscou :

« Je démens de la façon la plus catégorique, a répondu le général, cette nouvelle tendancieuse dont l'origine suffit d'ailleurs à la rendre suspecte. Je ne nie pas qu'une certaine effervescence règne dans les rangs des éléments jeunes qui sont sous mes ordres, mais tous mes efforts consistent à calmer les esprits. Je considère comme un devoir et une tâche essentielle, mais quelque peu ingrate, ce rôle modérateur. Il se justifie par la confiance que j'ai placée en la justice et la police française qui font tous leurs efforts pour retrouver les ravisseurs du général Koutepoff ».

Le témoignage d'un employé travaillant dans un magasin russe a provoqué quelque sensation. L'employé affirmait avoir reconnu le général Koutepoff dans un client venu faire des achats mardi dernier, soit deux jours après l'enlèvement. Mais il semble que l'employé ait pris pour le général un autre Russe habitant Paris, où il exerce la profession de gérant de cinéma et qui offre une ressemblance très grande avec le général disparu.

VALAIS

Cours d'instruction préparatoire avec armes

Sion a de nouveau reçu, dans ses vieux remparts, les cadres de l'Instruction préparatoire de la gymnastique avec armes. Ce cours, dirigé par MM. Pignat et Barras, fut suivi avec un intérêt tout particulier par ses nombreux participants. Plus de 80 moniteurs représentant 1500 élèves ont répondu au bienveillant appel adressé par le comité cantonal, ce qui nous montre que l'Instruction préparatoire est toujours mieux comprise et toujours mieux appréciée par les citoyens de notre belle et noble Patrie valaisanne.

Nous saluons parmi nous M. le Lt. Colonel Thomas, le dévoué président qui, par ses éloquentes et surtout convaincantes paroles, nous démontra les nombreux services physiques et moraux que nous rendons à nos jeunes en leur développant l'esprit de décision, de discipline et de bonne camaraderie. Le cours fut honoré de la présence de M. Walpen qui nous donna ainsi le témoignage certain de l'intérêt qu'apportait le Département à cette œuvre. La gymnastique a été donnée par M. Antonioli et le tir par M. le Capitaine Pot. Exercices physiques, courses, concours, jeux, théories, etc., se succédèrent avec un tel à propos que les dirigeants et participants se sont séparés, emportant un réel enthousiasme et certains du succès que chacun veut obtenir dans sa localité pour le plus grand bien de notre chère jeunesse.

Automobile-Club suisse. — On nous fait observer que seul l'Automobile-Club suisse peut organiser des courses nationales et internationales. C'est par erreur que le *Calendrier sportif de 1930* a paru au dernier No (chronique sportive) sous le titre «Touring-club suisse».

Il devait porter la mention : Automobile-club.

Un cadavre dans le Rhône. — Lundi, le Tribunal de Martigny a procédé à la levée d'un corps découvert dans le lit du Rhône près du pont de Riddes. L'identité de ce cadavre, dans un état de décomposition très avancé, n'a pas encore pu être établie. Il s'agit d'un homme d'un certain âge, taille 1 m. 60, portant des traces de moustache et de barbe grisonnantes. Il est vêtu de pantalons gris-noirs à rayures et chaussé de souliers fortement ferrés; il était ceint d'une ceinture de cuir grossier, provenant sans doute d'un attelage. Ce corps a probablement séjourné deux ou trois mois dans le fleuve. Comme le crâne était enfoncé, on se demande si l'on se trouve en présence d'un suicide, d'un accident ou d'un meurtre.

Ski. — *Ve concours de ski des troupes valaisannes.* — Programme général : Samedi 8 février 1930 : 8 h. 45, arrivée à Monthey; rassemblement sur la place de la gare. 10 h. 30, arrivée à Morgins; dès l'arrivée devant le Grand Hôtel, organisation des patrouilles, distribution du matériel, indication des logements, visite sanitaire. 11 h. 45, dîner. 12 h. 45, rassemblement des patrouilles à la patinoire. Orientation. 13 h. 30, départ de la 1re patrouille, cat. lourde. 14 h. 15, départ de la 1re patrouille, cat. légère. 19 h. 30, proclamation des résultats au Grand Hôtel.

Dimanche 9 février 1930 : 7 h. 30, déjeuner. 8 h., messe. 9 h. 30, rassemblement à la patinoire : inscriptions pour la course d'obstacles. 10 h. course d'obstacles. 12 h., dîner. 14 h., concours de saut au nouveau tremplin de Morgins. 16 h. 30, distribution des prix au Grand Hôtel. 18 h. départ en autocar.

Un nombreux public se rendra à Morgins. Mais comment y parvenir ? Le Monthey-Champéry grâce à ses billets du dimanche n'est pas d'un prix excessif, il circulera à la montée selon son horaire habituel. A l'arrivée de chaque train, les visiteurs sont assurés de trouver en gare de Troistorrents des cars de capacité suffisante pour transporter à Morgins, ce pour un prix modique.

Le retour s'effectuera dès la fin des concours. Le public est prié d'utiliser les premiers cars descendants, car le service partant à 18 heures de Morgins est exclusivement réservé aux participants et officiels. Dès Troistorrents, le M. C. M. assurera par plusieurs trains spéciaux la correspondance avec les trains CFF dans toutes les directions. L'horaire des trains spéciaux dont le départ de Troistorrents s'échelonne de 18 h. à 19 h. 30 sera affiché dans les gares du M. C. M. et dans les wagons servant à la montée. Les spectateurs sont priés pour faciliter le transport de prendre le premier train partant après leur arrivée à Troistorrents.

Collonges. — Le correspondant, auquel nous devons la première information concernant le récent incendie de Collonges, nous écrit de nouveau, en réponse à la mise au point qui nous a été adressée ensuite, que son intention désintéressée avait été de faire ressortir la grande efficacité, pour la lutte contre le feu, d'un jet plongeant directement sur le brasier, car il est démontré qu'un jet tombant en pluie sur une grande flamme ne fait souvent que l'exécuter.

La manœuvre des pompiers d'Evionnaz a été très habile en la circonstance et méritait d'être soulignée, sans rien enlever au mérite et au courage de tous ceux qui ont travaillé à l'extinction du feu.

(Réd.) La discussion est close. Merci à tous nos correspondants.

Brigue. — *Arts et Métiers.* — A la dernière réunion générale de la Société des Arts et Métiers de Brigue et environs M. Gertschen, industriel à Naters, président sortant qui n'acceptait pas de réélection, a été remplacé par M. Klay, négociant à Brigue. M. Gertschen a été acclamé président d'honneur.

Caves coopératives. — On nous prie d'insérer : Dans le «Confédéré» du 31 janvier M. D. a bien voulu me donner quelques renseignements notamment en ce qui concerne la cave de Riddes.

Je l'en remercie d'autant plus que, comme il le dit lui-même, j'ignore ce que prévoient les statuts de cette cave de Riddes.

Et ! oui, M. D. je suis comme la grande partie des vigneron valaisans : nous ne savons rien de tout ce qui s'est passé au sujet de ces deux caves, sauf ce que les journaux nous ont appris. Et cela pour la bonne raison qu'il ne nous a pas été donné d'assister à ces assemblées consultatives et inaugurales auxquelles seuls les vigneron des régions où l'on voulait construire ces caves ont été convoqués.

Il me semble que pour une œuvre d'une telle importance et pour laquelle les pouvoirs publics versent de beaux subsides, les vigneron valaisans et surtout ceux faisant partie de la Société cantonale de viticulture auraient dû aussi être invités. Mais quand il s'agit d'une question intéressante on dirait qu'on nous tient à l'écart systématiquement.

Cependant M. D. nous rassure en disant que les initiateurs de la cave de Riddes ne veulent exclure personne. C'est assez bien trouvé. Quand tout est décidé on annonce qu'on reçoit des adhérents. Nous ne disons pas, toutefois, que nous n'en serons pas. Reste à savoir dans quelles conditions nous serons reçus.

M. D. écrit encore : «A son avis (à l'avis du viticulteur en question) une seule cave aurait suffi». Je n'admets pas cette manière de faire de ne reproduire qu'un membre de phrase pour changer le sens de celle-ci.

Le lecteur qui voudra se donner la peine de relire mon précédent article pourra juger cette façon de procéder. Il est tout naturel du reste (et je ne l'ai jamais contesté) que deux caves valent mieux qu'une à la condition qu'elles soient placées au mieux possible pour bien desservir le vignoble valaisan.

Est-ce bien le cas si elles se trouvent aux endroits limitrophes de deux régions ? R.

Banque Populaire de Sierre. — En séance du 31 janvier 1930, le Conseil d'Administration a pris connaissance du résultat de l'exercice 1929 qui est très satisfaisant.

Le bénéfice net ressort, y compris le report de l'année précédente et après les amortissements d'usage, à fr. 80.291.30 contre fr. 78.717.70 en 1928.

L'assemblée générale des actionnaires est fixée au 1er mars à 16 heures, à l'Hôtel Château Bellevue, à Sierre. Il sera proposé de distribuer un dividende de 7 1/2 %, comme depuis 1924, et de verser fr. 15.000.— au fonds de réserve.

St-Maurice. — *Concours de tir.* — La fédération valaisanne de tir qui groupe plus de 30 sociétés a chargé le Noble Jeu de Cible de St-Maurice d'organiser le concours cantonal de sections pour 1930.

Malgré la tâche très lourde que pareille manifestation impose, St-Maurice comptant sur le dévouement de chacun et sur l'appui moral et financier des autorités et de la population, fera son possible pour assurer le succès de ce concours cantonal. Le comité travaille depuis un mois déjà, le plan de tir est prêt, des commissions sont nommées, il est prévu non seulement une fête pour nos tireurs mais pour toute la population. La date en est fixée aux 29, 31 mai et 1er juin.

Les renseignements complets seront communiqués plus tard par le Comité de presse. Que déjà tous nos tireurs décrochent leur cher fusil et s'entraînent car tous doivent venir dans la vieille Agaune qui se réjouit déjà de les recevoir et qui s'efforcera par les nombreux prix qu'elle distribuera de récompenser l'effort de chacun.

Cours de vinification

(Comm.) Le Dpt de l'Intérieur organise le vendredi 7 et samedi 8 février, un cours de vinification, qui sera donné à la maison communale de Leytron, selon le programme suivant : vendredi 7 février, 8 h. 30 à 11 h. 30, vendange, encuvage, matériel (Dr H. Waidbloud). 14 à 17 h., fermentation, sulfatage (Dr B. Zurbriggen). Samedi 8 février, 8 h. 30 à 11 h. 30 et 14 à 17 h., traitements et soins des vins (Dr Ch. Godet, directeur de la Station viticole d'Auvernier). Le cours est public et gratuit et nous invitons tous les intéressés à y prendre part. Dpt de l'Intérieur.

Les concours de la garnison de St-Maurice

Les concours de la garnison de St-Maurice ont eu lieu à Bretaye. La participation des skieurs fut plus forte que les années précédentes.

Vingt-six patrouilles ont pris le départ sur vingt-neuf inscrites et l'on comptait un effectif d'environ 150 hommes.

Les concours se sont déroulés normalement, sans accident. La société des troupes de forteresse de la Suisse romande y prenait part pour la première fois.

Le parcours mesurait 11 km. comportant une différence de niveau d'environ 450 m. Le départ avait lieu à Bretaye (baraque militaire) de là les patrouilles se dirigeaient par le Meilleret, Conche sur le lac des Chavannes, puis sur Les Lagots avec retour à Bretaye.

Voici quelques résultats :

Elite : 1. Garde des forts 1 Dailly, chef de patrouille sgt. Pochon, 1 h. 26 min. 45 sec., gagne le challenge offert par M. Badoux, à Aigle. 2. gr. art. auto 1, canonnier Zufferey, 1 h. 33 m. 02 sec.

Landwehr : 1. Bat. J. Mont. 106, adjudant Fuchs, 1 h. 32 m. 58 s.; Bat. J. mont. 105 sgt Mignot, 1 h. 33 m. 57 s.; Garde des forts, Dailly, fourrier Lugon, 1 h. 46 m. 02 s.; Garde des forts Savatan, sgt-major Praz, 1 h. 40 m. 11 sec.

Landsturm : 1. carabiniers, 2 h. 46 m. 11 sec.

Hors concours : R. J. mont. 5, bat. 9, chef de patrouille 1er lieutenant Ansermoz, 1 h. 19 m. 23 s., meilleur temps de la journée.

Voici les résultats des concours d'obstacles et de sauts qui se sont disputés dimanche :

Concours d'obstacles (34 participants) :

Nous soulignons avec une légitime satisfaction le résultat de la patrouille du Bataillon 106 qui se classe première de sa catégorie et 2e dans le classement général des 26 équipes.

La parfaite homogénéité avec laquelle elle est arrivée au but lui a valu les applaudissements bien mérités d'un nombreux public et du Commandant du Régiment 40, M. le Colonel Lonfat.

Elle était composée du sympathique adjudant Fuchs de Champéry, du sergent Bianchi, du caporal Richard, à Morcles, et de l'appointé Salamin, à Sierre.

Désireux de prendre contact avec les cadets du Régiment 6, dans lequel ils ont fait tout leur service actif, ils participeront dimanche prochain au concours de Morgins.

Care les jeunes !

P.S. — Une mention toute particulière au caporal Richard qui frise le landsturm, mais ... par l'âge seulement.

Le ski aux Mayens de Sion

Près de 300 personnes ont assisté dimanche au concours de ski, qui s'est déroulé aux Mayens de Sion, par un temps idéal. La course pour messieurs a réuni une quarantaine de participants : les dames étaient vingtaine et les enfants 24. C'est M. Alexandre Dayer, d'Héremence, un as du ski, qui a emporté le premier prix à la course de fonds et au concours d'obstacles. M. Henri Varone, de Sion, s'est classé premier au concours de style. Au concours de style, pour dames, c'est Mme Pierre Dubuis et Mlle Jeanny Pfenniger qui ont emporté les premières places. La première place à la course d'enfants au-dessus de 12 ans a été prise par le jeune André Michelet, de Nendaz, tandis que le petit Clovis Ragnière, de Veysonnaz se classait au même rang à la course d'enfants au-dessous de 12 ans. Ainsi, M. Alex. Dayer a obtenu pour la deuxième fois le challenge de la municipalité de Sion; M. H. Varone a obtenu le prix spécial attribué au meilleur skieur séduis, ainsi que le challenge de la «Zurich».

Le nouveau régime des alcools. — (Comm.) M. F. Sermoud, délégué du comité suisse d'action, poursuit sa tournée de conférences sur le nouveau régime des alcools.

Il se fera entendre : A Sembrancher, le jeudi 6 février, à 20 h. A Liddes, le vendredi 7 février, à 19 h. 30. A Orsières, le samedi 8 février, à 19 h. 30. A Chamoson, le dimanche 9 février, à 15 heures. A Leytron, le lundi 10 février, à 20 h. A Ardon, le mardi 11 février, à 20 h.

Dans toutes les localités où il s'est présenté, le conférencier a provoqué le plus vif intérêt. L'exposé de M. Sermoud, très documenté et très complet, montre combien la révision du régime des alcools est nécessaire en Suisse et quelle est l'importance de cette révision pour l'assurance vieillesse et invalidité.

Il ne faut pas oublier que la conférence est complétée par des projections et par un film cinématographique très intéressant. Tous les citoyens, spécialement les agriculteurs, tiendront à venir voir ce que l'on peut faire de nos fruits.

Le local de la conférence sera indiqué par l'autorité communale. Que l'on veuille bien retenir les dates ci-dessus. Personne ne regrettera le temps consacré à venir écouter M. Sermoud.

CHRONIQUE SEDUNOISE

Mise au point. On nous prie d'insérer :

Sous le titre «Vérificateur de marques» a paru dans le dernier No du «Confédéré» un entrefilet dont on pourrait attribuer l'inspiration ou la documentation aux Services industriels de la Commune de Sion. Nous tenons à déclarer que ce n'est pas le cas et que nous nous croyons obligés, à l'égard de nos abonnés, à la même discrétion que celle qu'observent les banques à l'égard de leurs clients. Direction des Services Industriels.

Audition musicale

Quelques élèves de piano donneront dimanche 9 courant, à 16 h. 30, au Casino de Sion, avec le précieux concours de Mme Grasso-Dorthe, soprano, une audition musicale en faveur de la création d'une salle d'œuvres pour les jeunes gens de Sion.

Les auditions d'élèves ne sont pas des exhibitions mais un moyen d'encouragement et une excellente occasion pour les élèves de surmonter la gêne qui souvent paralyse leur jeu. C'est un enseignement qui s'efforce de donner à de jeunes élèves en même temps que des bases solides, le goût du travail consciencieux et l'amour, non pas de la parade, mais de la musique tout en respectant autant que possible la spontanéité personnelle de l'individu.

On jouit d'avance de l'agrément qu'apporteront au programme les productions de Mme Grasso dont on apprécie vivement l'organe souple et bien timbré et la mise au point scrupuleuse des interprétations.

Il ne faut pas oublier que cette audition est donnée dans un louable but de bienfaisance, ce qui encouragera davantage encore le public à en assurer le succès. (Voir aux annonces).

Bal masqué du groupe sportif

(Salon de l'Hôtel de la Paix, samedi 8 février 1930) (Comm.) Les masques rient, tournoient et dansent. L'orchestre les entraîne gaiement dans des «fox-trots» saécadés ou des marches rapides. Tous sont joyeux, pleins d'entrain et de vie, lorsque, subitement, le violon entonne et chante sa plainte. Bercé par le hoston chacun se tait. Le timide Pierrot, pensif, songe à sa Colombine; le mystérieux «point d'interrogation» pour quel'un se réveille, le sombre et rude Domino s'attendrit. Seule la musique trouble le silence de cette salle où les âmes se cherchent et se rencontrent. Cependant le rythme du Jass s'accroît, le piano domine de ses accords plaqués et sonores les sons plaintifs et doux du violon. L'apacite enlève sa danseuse, le cowboy s'élançe rageusement et le tango se termine bientôt violent et brusque au milieu des éclats des rires et des voix. Grisés par la musique et les vives couleurs, à nouveau les masques rient, tournoient et dansent... Dans la joie et la gaieté le bal masqué continue.

MARTIGNY

Etat-civil de Martigny

Décès

Besse Marie-Mélanie, 1816, Cergneux; Porcellana Félix, Ville; Tornay Julie, 1860, Bourg; Giroud Virginie, 1860, Bâtiaz; Arletaz Eugène, 1862, Ville; Moret Edmond-Fernand, 1873, Ravoire; Meister Fritz, Ville.

Naissances

Darbellay Georgette-Anna, de Victor, Ville; Vouilloz Lydia-Marie, de Clovis, Ravoire; Farquet Rosa-Gisèle, de Cyrille, Ville; Vouilloz Noëlle-Gabrielle, de Jean-Louis, Ravoire; Cretton Roland, de Nestor, Rappes; Morand Pierre-Jacques, d'André, Ville; Cretton Juliette-Elisabeth, de Jules, Borgeaud; Soldani Catherine, de Nicolas, Bourg; Besson Olga-Marguerite-Marie, de Maurice, Charrat; Clovis Monique-Léa, de Charles, Bourg; Wyer Jeanne-Antoinette, de Joseph, Ville; Stragiotti Jeannine-Emma, de Jean, Ville; Gaillard Huguette-Marthe, de Fernand, Bourg; Pont Paul-Émile-Gérard, de Constant, Broccard.

Mariages

Gabriel Giroud et Germaine Biollaz, Charrat; Ernest Huttmacher et Hélène Addy, Croix; Conrad Rosli et Germaine Moret, Ville; Abel Meynet et Mathilde Meunier, Bourg.

Concert de l'Harmonie

Le concert que l'Harmonie offre chaque année à ses membres honoraires et passifs et à ses invités aura lieu samedi, 8 février, au Casino. Le programme, que nous donnons ci-après, est très attrayant. Les productions instrumentales alternent avec les morceaux de chant, dont l'Harmonie a eu la chance de confier l'exécution à M. Charrot, le baryton si apprécié des concerts symphoniques de Genève.

Le programme instrumental débute par la brillante «Marche solennelle», de Gabriel Pierné, le directeur de l'Orchestre Colonne. La première partie s'achève avec la dramatique ouverture du «Vaisseau fantôme», dont le programme officiel donne une suggestive analyse. A la deuxième partie figure la Symphonie inachevée, de Schubert, qu'on a déjà entendue à Martigny, mais qu'on ne se lasse pas de réentendre. Enfin, le «ballet d'Henri VIII», de Saint-Saëns, tantôt vif, coloré et brillamment rythmé et tantôt, surtout dans «l'Idylle écossaise», d'une fraîcheur et d'une naïveté délicieuse, termine ce programme qui est, sans doute, l'un des meilleurs que l'Harmonie ait jamais présentés au public.

Le concert sera suivi du bal traditionnel. MM. les membres passifs sont priés de bien vouloir retenir leurs places, pour eux et leurs familles, à la Librairie Gaillard. Cet avis ne concerne pas MM. les délégués des diverses sociétés, dont les places sont réservées.

Les personnes qui, ayant payé leur carte de membre passif, n'auraient pas reçu le programme servant de carte d'invitation, voudront bien le réclamer à M. Pillet, président de l'Harmonie, et excuser le comité d'un oubli toujours possible.

Harmonie municipale

Ce soir mercredi répétition générale.

Soirées et conférences

C'est la saison où les soirées de sociétés et autres manifestations de la vie locale de Martigny se succèdent. Nous ne pouvons accorder à chacune d'elles l'attention qu'il conviendrait. Ainsi, samedi soir seulement, il y avait soirée des Entremetteurs, soirée de la musique italienne et l'Orchestre Grand Russe, au Cinéma Etoile, etc.

Nous devons au moins relever ici le succès obtenu lundi à l'Hôtel de Ville par la conférence de M. Sermoud sur un sujet si actuel : La meilleure utilisation des fruits et la lutte contre les abus du schnaps. Cet éloquent exposé si bien présenté et illustré par l'image furent fort goûtés l'après-midi par les écoliers — une bonne leçon que ce spectacle — et le soir par un bel auditoire de grandes personnes.

Décès

Aujourd'hui a été enseveli à l'âge de 76 ans, Mme Rosalie Pierroz, née Burnier, épouse de feu M. Henri Pierroz, ancien président de Martigny-Bourg.

M. Candide Max

Mardi est décédé, après une longue maladie, M. Candide Max, substitué au préposé aux poursuites du district de Martigny depuis de nombreuses années. Le défunt, originaire de Bourg-St-Pierre, était âgé de 57 ans et avait débuté dans l'enseignement primaire. C'était une personnalité sympathique et très connue dans la région.

Nos condoléances à Mme Max, à son fils et à sa famille. L'ensevelissement de M. Max aura lieu vendredi 7 février à 9 h. 30.

Noces d'argent pédagogiques

Un accident typographique qui s'est produit dans l'article paru sous ce titre dans le dernier numéro, nous a fait commettre une erreur dans la désignation de l'institutrice de Martigny-Ville qui a fêté ses 25 ans d'enseignement. Il s'agit de Mlle Marie-Louise Pillet qui voudra bien excuser cette inadvertance.

Club alpin

Nous rappelons aux membres du groupe la course annuelle des skieurs de la section Monte-Rosa à l'Ilhorna.

Cette excursion aura lieu les samedi et dimanche 8 et 9 courant. Départ de Martigny C. F. F. le samedi par le direct de 15 h. 23.

Les skieurs locaux désireux de participer à cette course sont priés de s'adresser à M. J. Emonet, président du groupe. Le Comité.

Banque Coopérative Suisse

Bouclément annuel 1929 : L'établissement boucle après amortissements par un bénéfice net de fr. 849.553.73 contre fr. 709.769.18 en 1928. Le Conseil d'Administration proposera à l'assemblée générale fixée pour le mois de mars prochain la répartition suivante pour 1929 : (Les chiffres entre parenthèses indiquent l'année 1928.)

Dividende 5 1/2 % (1928 5 1/2 %) fr. 630.712.50 (fr. 509.107.50); Amortissement sur immeubles fr. 50.000 (fr. 50.000); Au fonds de réserve ordinaire fr. 102.000 (fr. 90.000); Œuvre d'utilité publique fr. 34.000 (fr. 30.000); Report à nouveau fr. 32.841.23 (fr. 30.661.68). Totaux fr. 849.553.73 (fr. 709.769.18).

Les fonds de réserves atteignent à la fin de cet exercice fr. 1.039.410.— (fr. 884.010.— en 1928).

Le capital, parts sociales, entièrement versé, est au 31 déc. 1929 fr. 12.834.000 (fr. 10.459.000.— au 31 déc. 1928).

Les dépôts ont augmenté en 1929 de fr. 13.576.022.— soit : Parts sociales de fr. 2.375.000.— (fr. 2.039.000.—); Obligations de fr. 3.124.885.— (fr. 4.500.710.—); Caisse d'épargne chrétienne sociale de fr. 1.156.425.— (fr. 1.078.132.—); Créditeurs et Epargne de fr. 4.829.684.— (fr. 2.919.157.—); Comptes courants de fr. 2.090.028.— (fr. 194.058.—).

Le bilan atteint le chiffre de fr. 103.944.949.— contre fr. 90.729.884.— l'année précédente.

Le mouvement de 1929 est fr. 1.532.392.972.08.

Dante

Ce soir mercredi, à 20 h. 30, séance d'adieu de Dante, le célèbre prestidigitateur, à l'Hôtel Kluser, avec un programme complètement nouveau. Qu'on se le dise.

En Suisse

Un incident autour des zones

M. Amé Leroy, consul général de France, a envoyé samedi une lettre au Conseil d'Etat du canton de Genève pour protester contre la diffusion du *Pilori*, dont la page de garde contenait une caricature représentant la France étranglant Genève avec la devise : «On les croyait si bonnes amies».

Le Conseil d'Etat a accusé réception de la lettre, regrettant cet incident et déclarant qu'il transmettait la communication du consul au Conseil fédéral, chargé des relations de la Suisse avec l'étranger.

Dans les milieux politiques on n'attache pas beaucoup d'importance à cet incident, étant donné que le *Pilori*, rédigé par Georges Oltramare, l'écrivain genevois bien connu, est un journal satirique. Or, on sait qu'un tel journal emploie forcément, pour exprimer sa pensée, des moyens tendant à grossir les faits.

Les excommunications communistes

Le *Basler Vorwärts* annonce que la direction du parti communiste bâlois a exclu du parti les deux secrétaires de la section des ouvriers du bâtiment et du bois. Jules Meier et Hans Widmer, ainsi que l'ancien président de cette section, Jules Schneider.

Ces exclusions sont motivées, dit ce journal, par une violation des plus graves des principes et directives de l'Internationale syndicaliste rouge.

On sait que les ouvriers du bâtiment et du bois ont dénoncé à Bâle les tarifs actuellement en vigueur et formulé de nouvelles revendications.

Ainsi que l'écrit l'Arbeiter Zeitung, les exigences formulées par l'aile communiste dépassent de beaucoup les décisions primitives de la conférence ouvrière; c'est pourquoi les fonctionnaires sus-nommés, craignant un échec du mouvement, s'élèveront contre les prétentions exagérées de l'aile extrémiste, ce qui vient d'aboutir à leur exclusion.

Par ailleurs, après une assemblée houleuse, les ouvriers du bâtiment et du bois ont décidé par 149 voix contre 53 de présenter les fortes revendications, bien que celles-ci aient été déconseillées par l'organe même de la Fédération des ouvriers du bois.

Le procès de la « Sentinelle »

Après les cours de répétition du bataillon de carabiniers 2, en juin, 1927, la Sentinelle publia des critiques contre le commandant de ce bataillon, le major Och, qu'elle accusa, au surplus, d'être l'auteur de la mort du soldat Dubach, décédé, selon elle, à la suite des mauvais traitements infligés par le major Och à sa troupe. La Sentinelle démentit d'ailleurs son information concernant Dubach, lorsqu'elle apprit qu'elle était fautive. Néanmoins, le major Och déposa une plainte contre la Sentinelle, prétendant qu'un tort grave lui avait été causé.

Cette affaire est venue devant le tribunal cantonal neuchâtelois dans son audience de lundi. A l'unanimité, les juges ont admis que la plainte du major Och n'était pas fondée et ont acquitté la Sentinelle et mis les frais, s'élevant à 870 fr., à la charge du plaignant. On s'attend à ce que celui-ci recoure au tribunal fédéral.

Cà et là

Le fisc municipal complaisant. — Le 1er février, la municipalité Szekes-Fejervar, en Hongrie, n'a pu payer ses employés. Elle a déclaré que ses difficultés financières proviennent de sa trop grande bienveillance à l'égard de ses administrés, qui sont redevables à la ville de plus d'un demi-million de pengôs pour impôts et contre lesquels elle n'a pas voulu exercer des mesures de coercition.

La municipalité s'est donc mise en rapport

avec certaines banques, desquelles elle a pu obtenir des avances qui lui ont permis de régler les salaires de ses employés.

Les nuits de Chicago. — Chicago a passé le 30-31 janvier une vraie nuit de terreur. Une terrible explosion causée par une bombe a d'abord détruit les installations d'une grande maison d'épicerie, blessant huit personnes et causant des dégâts pour une centaine de milliers de dollars.

Un peu plus tard un individu, affilié à une bande terroriste, fut trouvé assassiné à coups de revolver par ses complices. Enfin, dans un quartier riche, le secrétaire d'une compagnie de taxis et un chauffeur ont été retrouvés, au cours de la nuit, assassinés dans leur voiture.

Les folles de beauté. — Le concours pour l'élection d'une représentante polonaise au tournoi mondial de beauté, organisé par quelques journaux de Varsovie, a causé une victime.

Une jeune couturière évincée par le jury, s'est tiré un coup de revolver dans la poitrine. Elle a été transportée à l'hôpital où son état inspire les inquiétudes les plus vives.

Lynchage de nègres. — Près d'O'ssila, dans l'Etat américain de Géorgie, plusieurs centaines de personnes ont arraché aux agents qui venaient de l'arrêter un jeune nègre accusé d'avoir tué une fillette de 14 ans. Après avoir lynché le coupable, la foule le couvrit d'essence et le brûla vif.

— Des bandits ont pénétré dans une épicerie de la localité frontalière de Neuburg, en Tchécoslovaquie.

Quand l'épicière voulut s'opposer aux voleurs, elle fut frappée d'un coup de hache qui lui coupa un bras; elle reçut ensuite d'autres blessures et succomba.

Son mari accourut à son secours, il eut les deux pieds et un bras également coupés à coups de hache. Les cris des cinq enfants attirèrent l'attention des passants. Les auteurs probables de ce double meurtre ont été arrêtés.

En Islande. — De la lointaine Islande parviennent des échos d'une crise financière. Le Banque d'Islande à Reykjavik a fermé ses portes. Le Parlement siège secrètement.

Mort d'un chef fasciste. — M. Bianchi, ministre des travaux publics, a succombé lundi à Rome, à 23 heures, à une attaque d'urémie. M. Bianchi qui fut membre du quadripartite de la marche sur Rome, avait entraîné au fascisme le sud de l'Italie. C'est une des plus actives personnalités du fascisme qui disparaît.

Tous les peuples aspirent à l'indépendance. Dix mille Philippins endeuillés ont manifesté et ont prononcé des allocutions devant la statue du patriote José Rical. Les vétérans de la révolution ont voté une motion demandant au président Hoover de protéger les Philippins d'Amérique et d'appuyer au Congrès le bill de l'indépendance.

— Le bruit s'accrédite de plus en plus, dans certains milieux bien renseignés, que le rapt du général Koutepoff a été conçu et organisé par le Guépéou de Berlin, en plein accord avec le Guépéou de Paris.

Les femmes dans la diplomatie. — Le gouvernement finlandais vient de nommer une jeune femme, Mlle Elisabeth Lisitzin, attachée au Ministère des Affaires Etrangères. On sait que plusieurs pays, les Etats-Unis notamment, ont déjà ouvert aux femmes les postes du service diplomatique.

— Trois personnes sont mortes d'asphyxie à Baltimore (Etats-Unis) et dix autres ont été grièvement blessées à la suite d'une fuite de gaz provoquée par la rupture d'un tuyau par le gel.



Monsieur Clovis RODUIT et son fils, à Fully; Monsieur Benjamin RODUIT, à Fully; Monsieur et Madame Jules RODUIT-CARRON, à Fully; Madame et Monsieur Léonce GRANCES-RODUI, à Fully; Monsieur Maurice RODUIT, à Fully; Mademoiselle Cécile RODUIT, à Fully; Madame et Monsieur Paul RARD-RODUI et leurs enfants, à Fully; Madame Veuve Marie-Justine MAY et ses enfants, à Sarreyer, Bagnes; ainsi que les familles parentes et alliées, ont la profonde douleur de faire part à leurs amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Madame Angeline Roduit
née MAY

leur chère épouse, mère, fille, belle-fille, sœur, tante et parente, décédée le 5 février à l'âge de 26 ans, des suites d'accouchement. L'ensevelissement aura lieu à Fully, vendredi 7 février, à 9 h. 30. Le présent avis tient lieu de faire part.

Monsieur Louis JACQUET et famille remercient bien sincèrement toutes les personnes qui ont pris part à leur grand deuil.

Madame Candide MAX-LUY, à Martigny; Monsieur et Madame Léon MAX-VAUDAN et leurs enfants Angèle et Elsa, à Martigny; Madame Joséphine MAX, à Bourg-St-Pierre; Madame Joséphine CABRAZ-MAX et son fils, à Bourg-St-Pierre; Monsieur et Madame Jérôme MAX-BALLEYS et leurs enfants à Bourg-St-Pierre et Martigny; Madame et Monsieur Ferd. BERNARD-MAX et leurs enfants, à Bex; Madame et Monsieur Louis GENOU-D-MAX, à Bourg-St-Pierre; Madame Louis MAX-FILLIEZ et ses enfants, à St-Maurice; Monsieur et Madame Jules MAX-DORSAZ et leurs enfants, à Bourg-St-Pierre; Monsieur et Madame Emile MAX-DORSAZ et leurs enfants, à Bourg-St-Pierre; Les enfants et petits-enfants de Monsieur Damien LUY, à Bagnes, ainsi que les familles parentes et alliées, ont la profonde douleur de faire part à leurs amis et connaissances du décès de

Monsieur Candide MAX

substitut-préposé à l'office des Poursuites.

leur cher époux, père, beau-père, grand-père, fils, frère, beau-frère, oncle, neveu et parent, décédé à Martigny, le 4 février, à l'âge de 57 ans. L'ensevelissement aura lieu à Martigny, le 7 février, à 9 1/2 heures.

Priez pour lui

Cet avis tient lieu de lettre de faire part.

Madame Jean MASINI et famille, à Bagnes, remercient sincèrement toutes les personnes qui leur ont témoigné tant de sympathie dans leur grand deuil.

La famille de Madame Rosalie PIERROZ, née Burnier, remercie bien sincèrement toutes les personnes qui ont pris part à leur deuil.

Une carrosserie ou une réparation faite par la Carrosserie Valaisanne, Sion c'est la perfection. A. VUIGNER, tél. 392

TEA-ROOM KLUSER
MARTIGNY-VILLE
CE SOIR MERCREDI
dès 20 h. 30
Soirée d'adieu de Dante
Programme sensationnel

A enlever de suite :
superbe torpédo **Studebaker** 6 cyl., torpédo **Pic-Pic** avec pont (soupapes), camion **Chevrolet** 4 cyl. 1 1/2 t. (roulé 18.000 km.), 1 camion **Fiat** 15 St. 1500-2000 kg.
Toutes ces voitures sont à l'état de neuf et à des prix sans concurrence —
GARAGE LANZ, AIGLE, tél. 76.

Union
Plus d'allumage
Avec les briquettes „Union“ il n'est plus nécessaire d'allumer le matin, car chaque poêle devient un inextinguible. Chauffage bon marché, commode et propre. Mode d'emploi par votre fournisseur

GRAMOPHONES DISQUES-AIGUILLES
M. FESSLER
AVENUE DE LA GARE MARTIGNY.

ARRIVAGE DE
MULES et MULETS
ragots de la Savoie ainsi que
JUMENTS
race des Franches-Montagnes — Conditions avantageuses — S'adr. en toute confiance à
Louis Nicollérat, Martigny-Ville (Tél. 30)

MOTEUR
à vendre 1 moteur St-Aubin, benzine, 8-12 H.P., peu servi, marche parfaite, possède réservoir et tuyau d'échappement silencieux.
S'adresser à D. Rossier-Cordey, Rougemont (M. O. B.).

A vendre d'occasion
20 lits Renaissance à 1 et 2 places, plusieurs lits métalliques, 1 ch. à coucher blanche, 20 canapés, divans, fauteuils, tables rondes et autres, armoires, 1 buffet de cuisine, dressoirs, salle à manger, lavabos, 1 lot vaisselle, couleuses, etc. Prix avantageux, chez
A. Viqueraï, La Place, Clarens
Tél. 10.12

BUREAU :: CANTINE
BORTOIR
Baraque démontable pouvant servir comme tel, est à vendre.
S'adresser à la Scierie de Montétan, Lausanne.

Maître d'hôtel et chef de cuisine **cherchent**
Hôtel
à louer (éventuellement achat)
Adresser offres et renseignements par écrit, sous P. 435 M. à Publicités, Montreux.

Bouilli, avec os	le kg. Fr. 1.20
Rôti, sans os	2.—
Viande fumée, sans os	2.—
Saucisses et Saucissons	2.40
Salamis	3.40
Viande désossée pour charcuterie de particulier	1.60
Expéditions. Demi-port payé.	

Boucherie Roup
36 bis, Rue de Carouge Genève

Boucherie Roup
36 bis, Rue de Carouge Genève
Expédie:
pour saler quartier de derrière entier de 2 à 2.20 le kg.
Cuisse seule 2 à 2.20 le kg.
Viande sans os pour charcuterie de 2 à 2.20
Rôti de bœuf 2.30 le kg.
Bouilli 1.80
Graisse de rognon 1.50
Téléphone 42.059

On demande un bon **domestique de campagne** sachant soigner le bétail. Entrée de suite. Bon gage.
S'adresser à Orell Füssli-Annonces, Martigny.

A vendre un char de Betteraves
S'adresser à Louis Rard, Martigny-Ville.
A louer à Martigny-Bourg, dans la maison Bernard Frossard, un **petit appartement**
S'adresser à M. Gross, avocat, Martigny-Ville.

Jeune cuisinière
pour petit ménage 3 personnes sans enfant, est demandée de suite.
S'adresser au **Garage Lanz, Aigle.**

On demande immédiatement dans pension d'enfants, ouverte toute l'année, **deux femmes de chambre** en parfaite santé et au courant d'un service très soigné.
Adr. offres, certificats et photographies Pension JOLIMONT, Villars sur Ollon.

LES ENGRAIS DE MARTIGNY
fabriqués par la **SOCIÉTÉ DES PRODUITS AZOTÉS**
ont acquis leur grande renommée grâce à leurs qualités de 1er ordre ainsi qu'à la rectitude de leur livraison
SUPERPHOSPHATES — PHOSPHAZOTE — ENGRAIS complets à base d'urée CIANAMIDE. ADGO pour la fabrication du fumier artificiel. Agence exclusive pour le Valais
FÉDÉRATION VALAISANNE DES PRODUCTEURS DE LAIT A SION

Cafés William's
IMPORTATION DIRECTE
Exigez la marque ci-dessus

PIANOS Burger et Jacobi, Schmidt-Flöhr Pleyel, Lipp, **HARMONIUMS** pour église, pour chambre, harmoniums pliants. — Vente, location, ACCORDAGE et RÉPARATIONS. **Facilités de paiement.**
H. Hallenbarter, Sion - Martigny-Ville Place Centrale

Casino de Saxon
Samedi 8 et Dimanche 9 février, à 20 h.
Grandes Représentations
organisées par la **Jeunesse libérale-radical** avec le concours de la musique „La Concordia“
PROGRAMME :
1. **Marie-Jeanne** drame en 5 actes et 6 tableaux
2. **L'INVENTEUR** comédie en 1 acte
Samedi, **BAL** après la soirée

„Zurich“
Négociants! Assurez vos employés! vous vous éviterez des ennuis en cas d'accidents
Agence pour le Valais:
C. Aymon & A. de Rivaz, Sion

Ménagères!
Demandez chez vos fournisseurs les **Cafés William's** en paquets d'origine, de la **Rôtisserie**
Machoud Frères
Martigny-Ville

CASINO DE SION
Dimanche 9 février à 16 h. 30 précises
Audition musicale

donnée par quelques élèves de piano avec le précieux concours de Mme GRASSO-DORTHE, soprano, en faveur de la création d'une salle d'œuvres pour les jeunes gens de la paroisse.

POUR NETTOYER VOS VACHES VÊLÉES, agriculteurs, employez la
Poudre DELLA
à Fr. 1.50 le paquet. 40 ans de succès.
Dépôt général pour le Valais :
Pharmacie DARBELLAY, Sion

Hôtel de la Paix - Sion
Samedi 8 février 1930, dès 21 h.
GRAND Bal Masqué
du **Groupe Sportif de Sion**

La Triperie des Maîtres-Bouchers de Lausanne
offre **tétine de vache, à 60 ct. le kg.**
Envoi par colis de 5 kg. au moins contre remboursement, port en sus

BANQUE LÉON MARTIN & CIE
MONTHEY
Dépôt 3 1/2 à 5%
Toutes opérations de banque aux meilleures conditions

Dégâts d'eau
L'UNION SUISSE, compagnie générale d'assurances, à GENEVE, assure contre tous les dégâts par l'eau dans les bâtiments par suite de gel, rupture et obstruction de tuyaux, etc.
Assurances contre l'INCENDIE, BRIS DES GLACES, VOL PAR EFFRACTION
RENSEIGNEMENTS SANS FRAIS PAR
ALBERT ROULET & FILS - SION
Av. de la Gare - AGENTS GÉNÉRAUX - Téléphone 105
AGENCE DE MARTIGNY : **Adrien et Marcel Darbellay**

LIQUIDATION GÉNÉRALE

Le succès énorme

des premiers jours de ma LIQUIDATION GÉNÉRALE a été la meilleure preuve que mes prix ont été en vérité établis trop bon marché. Mais, pour terminer ma liquidation le plus vite possible, je vais faire de nouveau de grands sacrifices.

Voici quelques aperçus :

1 lot bas de laine

noirs, tricotés côtes une à une, article très solide, pour fillettes, soldés

-.50

1 lot combinaisons

jupon en molleton qualité extra chaude pour fillettes au lieu de fr. 3.75

-.95

1 lot pantalons

directoires, jersey soie artificielle blanc et couleurs, p. Dames et jeunes filles, soldés

1.95

1 lots de bérets

en beau drap marine grandeur au choix soldés

-.50

1 lot parapluies

pour Dames, très bonne qualité soldés

2.90

1 lot d'environ 50 pièces de

Gilets - Pullovers - Jaquettes

pour dames et jeunes filles, laine tricotée de bonne qualité, dessins entièrement Jacquard, valant jusqu'à fr. 19,— soldés

3.90



Malheureusement, les commandes par écrit qui me sont parvenues en quantités énormes n'ont pu être expédiées intégralement, vu l'écoulement rapide de mes articles

1 lot de

TABLIERS-FOURREAUX

manches courtes, en satinette, fond noir avec pois blancs, article très solide, pour dames, au lieu de fr. 7.50 seulement

0.95

1 lot épingles

Tête verre, couleur, le tube de 40 pièces soldé à

-.05

1 lot fil à coudre

noir et blanc la bobine de 500 yards soldée à

-.15

1 lot laine St-Pierre

pour repriser, en toutes couleurs, les 2 cartes soldées

-.15

1 lot fil de lin

noir, écru et blanc, l'étoile soldée à

-.10

1 lot laine ménagère

qualité recommandée toutes couleurs, la pelote de 50 gr. soldée à

-.65

1 lot rubans

taffetas soie, petites larg. couleurs au choix, le m.

-.10

1 lot rubans

taffetas soie, grandes largeurs, couleurs au choix, soldé le m.

-.50

1 lot écharpes

laine tricotée avec franges, grand modèle soldées à

1.95

1 lots de fichus

crochetés en laine noire, pour Dames âgées soldés

1.50

1 lot châles

russes, laine grattée avec franges, au lieu de 15.75

5.90

1 lot boléros

noirs, laine tricotée main, avec ou sans manches, au lieu de 12.—

5.90

1 lot de cols

caoutchouc, et tolle empesée, tous les numéros soldés à

-.45

1 lot d'environ 40 chemises flanelle

coton et oxford, pour Messieurs et Jeunes gens, soldées à

1.90

Messieurs,

c'est maintenant le moment que vous commandiez votre **COMPLET sur mesure** pour le printemps.

Inutile de vous rappeler, à cet effet, mes excellentes qualités de draps et fournitures et la coupe sans pareille.

Fr. 50.-- de rabais spécial sur chaque complet

1 lot maillots

laine tricotée, pour garçons, grandeur au choix, valant jusqu'à 9.50, soldés

3.90

1 lot chapeaux

drap fantaisie, pour jeunes gens et garçons, valant jusqu'à 9.50, soldés

1.90

- Voir notre -
Vitrine spéciale

Jeudi, vendredi, samedi, jours spéciaux pour la vente d'une quantité de

COUPONS

PROVENANT DE FINS DE PIÈCES, A DES PRIX DÉRISOIRES

- Voir notre -
Vitrine spéciale

Grands Magasins

Auguste Orsat

PLACE CENTRALE

MARTIGNY-VILLE

PLACE CENTRALE